



fédération  
française  
des échecs

# GUIDE DES EXAMENS

Direction Nationale de l'Arbitrage

Novembre  
2022

L'intelligence du jeu,   
l'émotion du sport

## TABLE DES MATIÈRES

### Table des matières

PRINCIPES FONDAMENTAUX

QUELLES SONT LES UV A PASSER ?

COMMENT S'INSCRIRE A UNE SESSION ?

COMMENT SE DEROULE UNE SESSION ?

QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHEC ?

RÉSULTATS

COMMENT OBTENIR VOTRE TITRE D'ARBITRE ?

LEXIQUE

INFORMATIONS DE CONTACT

## PRINCIPES FONDAMENTAUX

Au sein de la Direction Nationale d'Arbitrage, l'ensemble de nos examens constitue l'un des fondements de notre tradition fondée sur le principe essentiel d'égalité d'accès aux titres d'arbitres.

La Fédération Française des Echecs doit pouvoir compter sur un corps arbitral de qualité.

Le respect des conditions règlementaires d'organisation et de déroulement des épreuves est déterminant pour assurer l'intégrité et la sincérité de ce mode de recrutement.

La Direction Nationale de l'Arbitrage demande à chaque licencié qui s'engage dans un cursus d'arbitre fédéral de respecter scrupuleusement les modalités et les consignes qui sont données par les bénévoles qui ont accepté de prendre en charge le processus de l'examen.

Le Directeur de l'Education des Arbitres est chargé de piloter l'ensemble des opérations et les Directeurs Régionaux d'Arbitrage sont les cadres avec qui il travaille pour mettre en œuvre les sessions.

Les pages suivantes recensent ce qu'un candidat doit savoir à propos des examens et ont pour objectif de préciser les aspects pratiques.

## QUELLES SONT LES UV A PASSER ?

- **UV Règles du jeu (UVR)**
  - Règles du jeu
  - Section spécifique au titre d'Arbitre Jeunes / d'Arbitre de Club Durée de l'épreuve : 2 heuresPeuvent s'inscrire à cette épreuve les arbitres de club stagiaires ou arbitres jeune stagiaires ayant suivi un stage SC ou SJ depuis moins de 2 ans. Cette UV est commun aux candidats arbitre de club et arbitre jeune.
- **UV Compétitions fédérales (UVC)**
  - La F.F.E., la D.N.A.
  - Compétitions fédéralesDurée de l'épreuve : 2 heures  
Peuvent s'inscrire à cette épreuve les arbitres de club stagiaires ayant suivi un stage SC depuis moins de 2 ans ou les AFJ avec un titre en cours de validité.
- **UV Organisation (UVO)**
  - Compétences organisationnelles / règlements
  - Compétences techniques Durée de l'épreuve : 1 heurePeuvent s'inscrire à cette épreuve les arbitres d'open stagiaires ayant suivi un stage SO depuis moins de 2 ans.
- **UV Tournoi (UVT)**
  - Système suisse et logiciel d'appariement
  - Compétences techniques Se déroule en 2 parties :  
La première partie est envoyée une douzaine de jours avant l'épreuve
  - La deuxième partie de l'UVT se fait sur place (durée de l'épreuve : 3 heures), elle est liée à la première partie.Les deux parties de votre travail forment un tout, la première partie est nécessaire pour effectuer la deuxième partie, le jour de l'examen.  
Peuvent s'inscrire à cette épreuve les arbitres d'open stagiaires ayant suivi un stage SO depuis moins de 2 ans.

## COMMENT S'INSCRIRE A UNE SESSION ?

Après avoir suivi un stage homologué par le Directeur de l'Education, vous êtes autorisé à passer ces épreuves écrites.

Il s'agit d'un examen national (mêmes sujets, mêmes modalités de correction, mêmes dates pour tout le monde).

Pour l'inscription à ces UV, votre Directeur Régional ou votre Directrice Régionale de l'Arbitrage (DRA) est votre interlocuteur ou interlocutrice unique. C'est lui ou elle qui vous renseigne, valide votre candidature, l'enregistre et la transmet au Directeur du Pôle Examens. C'est lui ou elle qui vous convoque dans le centre d'examen que vous aurez choisi.

Vous lui préciserez :

- Quelles sont les UV présentées ou quelle est l'UV présentée en cas de l'obtention d'une UV lors d'une session précédente.
- Sur quels supports vous rédigerez vos copies (numérique ou en ligne suivant l'équipement en connexion Internet de la salle)
- Avec quel formateur ou quelle formatrice vous avez suivi votre stage.
- Votre adresse mail en cas choix de la rédaction en ligne.

Il est possible de passer ces épreuves écrites dans une autre ligue. Dans ce cas, vous sollicitez cette autorisation en vous adressant directement au DRA de cette ligue (en prenant soin de prévenir votre DRA).

Attention, vous avez **4 sessions** (soit **2 ans**) pour réussir vos UV à partir du moment où vous avez suivi votre stage. **La limite pour s'inscrire à une session d'examen est fixée à la date de retour des listes des inscriptions par les DRA, soit environ 3 semaines avant le jour de l'examen. Prenez vos dispositions et contactez votre DRA bien avant.**



- UV Règles du jeu (UVR) et UV Compétitions fédérales (UVC) :  
**Peuvent s'inscrire** à cette épreuve les arbitres de club stagiaires ou arbitres jeune stagiaires **ayant suivi un stage SC ou SJ depuis moins de 2 ans.**
- UV Organisation (UVO) et UV Tournoi (UVT) :  
**Peuvent s'inscrire** à cette épreuve les arbitres d'open stagiaires **ayant suivi un stage SO depuis moins de 2 ans.**

## COMMENT SE DEROULE UNE SESSION ?

- Les dates des sessions figurent sur le calendrier fédéral :  
Attention à la date limite d'inscription diffusée sur le site fédéral à la rubrique arbitrage.
- Il y a **deux sessions examens par an**, elles se déroulent en alternance le samedi : matin / après-midi
  - session juin : 8h30 – 13h45
  - session décembre : 13h30 – 17h45
- **Soyez ponctuel, il est important d'arriver au moins 20min** avant le début de l'épreuve de façon :
  - à s'installer, démarrer et rendre opérationnel son ordinateur,
  - laisser le temps au surveillant ou à la surveillante de copier le fichier du 1<sup>er</sup> sujet sur le disque dur de l'ordinateur pour les candidats ou candidates ayant choisis le formulaire numérique.
  - d'écouter des consignes et directives que le surveillant ou la surveillante donnera avant l'épreuve.
- Le surveillant ou la surveillante sera muni d'une clef USB pour donner les sujets aux candidats ou aux candidates qui composeront sur un formulaire « pdf ».
- **Le candidat ou la candidate doit apporter son propre matériel**, son ordinateur (sur le disque dur duquel il ou elle aura placé ses documents avant le jour J) avec une batterie suffisamment chargée, et/ou avec un prolongateur électrique au cas où la salle permet de se brancher sur des prises de courant. **Le surveillant ou la surveillante n'est pas tenu de fournir cet équipement.** Le candidat ou la candidate est responsable de son propre matériel.
- Deux possibilités sont retenues pour présenter les épreuves :
  - **Le fichier numérique sous forme de formulaire QCM en format pdf.** Il suffit d'indiquer son numéro d'anonymat et de cocher les réponses choisies dans le formulaire QCM, puis de l'enregistrer.

- **Le QCM en ligne**, l'utilisation de cette formule va dépendre de la présence d'une connexion Internet dans la salle. Il ne nécessite aucune compétence particulière. Les candidats ou les candidates doivent être équipés d'un ordinateur et connectés sur Internet. Pour accéder au questionnaire, il ou elle devra entrer un code fourni par le surveillant ou la surveillante pour entrer dans la salle « virtuel » d'examen. Des examens blancs avec des sujets des sessions précédentes pourront être proposés aux candidats ou aux candidates, qui désirent tester cette forme d'examen.
- Tous les documents sont autorisés (version papier ou version numérique) **sauf les annales constituées de sujets et de corrigés.**
- Il est **interdit de téléphoner ou de se connecter sur internet** (excepté pour se connecter à la salle virtuelle pour les candidats ou les candidates ayant choisi les épreuves en ligne) pendant les épreuves. Pas de communication entre les candidats ou les candidates avec l'extérieur.
- Tout **problème rencontré** au cours de l'épreuve est obligatoirement mentionné sur le **procès-verbal** de la session par le surveillant ou la surveillante.
- Sur place un **numéro d'anonymat** vous est attribué, vous devez inscrire ce numéro dans **l'en-tête du document** pour les documents numériques. Pour les épreuves en ligne, ce numéro permet de vous identifier au début de l'examen.
- **Ne jamais inscrire votre nom ou numéro de licence**, ni aucun signe susceptible de permettre une identification.
- **Le candidat ou la candidate remettra sa copie numérique en renommant sous son numéro d'anonymat** (Ex : A01.UVR.pdf), au surveillant ou à la surveillante.
- **Pour les épreuves en ligne, les réponses sont enregistrées au fur et à mesure de l'avancement du candidat ou de la candidate.** Il ou elle a la **possibilité de revenir sur n'importe quelle réponse** et de la modifier pendant l'épreuve, jusqu'à sa propre validation en fin d'examen.

## QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHEC ?

En apprenant un échec à un examen, la déception est parfois amère et vive. C'est compréhensible, mais surtout ne vous découragez pas

Mais il faut aborder cela de façon constructive en cherchant à progresser pour la prochaine session.

Réinscrivez-vous, la réussite sera sans doute au rendez-vous !

Lisez et/ou relisez vos cours, analysez le corrigé de l'épreuve, obtenez des conseils en vous adressant par exemple à votre DRA, à votre formateur ou formatrice à un ou une cadre de l'arbitrage.

Votre copie a fait l'objet d'une correction soignée, effectuée par un expert ou une experte. Il est peu probable qu'il y ait eu une erreur d'évaluation.

Pour finir, 2 citations inspirantes de Nelson Mandela :

« Ne me jugez pas sur mes succès, jugez-moi sur le nombre de fois où je suis tombé et où je me suis relevé à nouveau. »

« Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends. »



## RÉSULTATS

### COMMENT OBTENIR VOTRE TITRE D'ARBITRE ?

Le DRA ou la DRA est le seul ou la seule cadre de l'arbitrage qui communique les résultats aux candidats ou aux candidates.

Les résultats qui sont enregistrés par le DEA ne concernent que les UV et sont insuffisants pour accorder un titre. Seule la Directrice des Titres dispose de l'ensemble des éléments portant sur le cursus de chaque arbitre.

Si vous avez obtenu vos ASP, une ou deux suivant le titre visé et réussi vos deux UV, vous pouvez effectuer une demande de titre auprès de la Directrice des Titres.

Vous devez pour cela, télécharger sur le site fédéral un formulaire de demande de titre, le compléter avec soin puis l'envoyer à la Directrice des titres, à l'adresse mail indiquée sur le formulaire.

## LEXIQUE

**AJ** : Arbitre Jeune

**AFC** : Arbitre Fédéral de Club

**AFO** : Arbitre Fédéral d'Open (2 niveaux : AFO1 et AFO2)

**AFE** : Arbitre Fédéral Elite (2 niveaux : AFE1 et AFE2)

**ASP** : Attestation de Stage Pratique

**DEA** : Directeur de l'Education des Arbitres

**DRA** : Directeur Régional ou Directrice Régionale de l'Arbitrage

**DNA** : Directeur National de l'Arbitrage (ou Direction Nationale de l'Arbitrage)

**DT** : Directrice des Titres

**FC** : Stage de formation continue

**SC** : Stage d'arbitre de club

**SJ** : Stage d'arbitre jeune SF ;

**SF** : Stage d'arbitre FIDE.

**SO**: Stage d'arbitre d'open

**UVC** : Unité de Valeur Compétitions Fédérales

**UVO** : Unité de Valeur Organisation

**UVR** : Unité de Valeur Règles du jeu

**UVT** : Unité de Valeur Tournoi

## INFORMATIONS DE CONTACT

*Directeur de l'Education des Arbitres : Rachid Heddache*

[direc.educ.dna@gmail.com](mailto:direc.educ.dna@gmail.com)



Direction Nationale de l'Arbitrage



Fédération Française des Echecs

Château d'Asnières-sur-Seine, 6 rue de l'Église,  
92600 Asnières-sur-Seine

Tél. 01 39 44 65 80

Fax : 01 30 69 93 15

<http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx>